

★ LES ATELIERS ★★

- + Le RAM organise tous les matins des ateliers pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.
- + Les ateliers se déroulent dans les centres de loisirs maternels (Ampère, Alsace, Bois-Joli, et Jean-Moulin) de 9h15 à 11h15 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.
- + Les ateliers permettent aux assistantes maternelles de se retrouver pour échanger sur leurs pratiques professionnelles.
- + Les enfants (de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école) participent progressivement et selon leur rythme à la collectivité : ils découvrent ou redécouvrent des jeux comme les encastresments, les puzzles, les dessins et gommettes, la peinture, l'éveil musical, les livres, les poupées, le garage et les voitures... Ces ateliers proposent toujours un temps de chanson et un temps d'histoire. Des activités spécifiques peuvent être proposées ponctuellement (peinture, motricité, éveil musical...).

ACCUEIL DU PUBLIC

Locaux Bois-Joli
2 bis bd de la Paix
01 39 73 35 75

Au Centre administratif
en écrivant à :
ram@saintgermainenlaye.fr



[Relais assistantes maternelles]



www.saintgermainenlaye.fr





[Relais assistantes maternelles]



POUR LES PARENTS ET FUTURS PARENTS

- + Des informations sur les différents modes d'accueil des enfants (assistantes maternelles, auxiliaires parentales),
- + un accompagnement dans les démarches en tant qu'employeur ou futur employeur,
- + une mise à disposition de la liste des assistantes maternelles et des disponibilités dont elles font part au relais.

POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

- + Des informations sur le statut (convention collective, contrat de travail...),
- + des ateliers d'éveil tous les matins (inscription obligatoire) pendant les périodes scolaires dans les centres de loisirs,
- + des ateliers pendant les vacances dans les établissements petite enfance,
- + la possibilité de faire des commandes de jeux, jouets, livres groupés.

POUR LES ENFANTS

- + De participer aux ateliers avec l'assistante maternelle qui les accueille à son domicile; de découvrir la collectivité une fois par semaine,
- + de découvrir des jeux et activités,
- + de venir chanter et écouter des histoires,
- + avec une autorisation parentale, et sous la responsabilité de l'assistante maternelle qui les accompagne.